

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**EPREUVE INTÉGRÉE DE LA SECTION : OUVRIER D'ENTRETIEN DU BATIMENT**

CODE DE L'U.E. (2): <b>35 10 15 U12 E1</b>	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (3): <b>302</b>
--	--

**La présente demande émane du réseau:**

<input checked="" type="radio"/> (4) organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles	<input type="radio"/> (4) Libre subventionné confessionnel
<input type="radio"/> (4) Officiel subventionné	<input type="radio"/> (4) Libre subventionné non confessionnel

Identité du responsable du réseau :(1) .....

Date et signature (1) : .....

1. Finalités de l'Unité d'enseignement : reprises en annexe n° 1 (1 page)

2. Capacités préalables requises : reprises en annexe n°2 (1 page)

3. Niveau et classement de l'unité d'enseignement :

Enseignement secondaire	X (4) du niveau inférieur	O (4) du niveau supérieur
de	X (4) transition	O (4) qualification

4. Acquis d'apprentissages: repris en annexe n° 3 (1 page)

5. Programme:

5.1. Etudiant

Repris en annexe n°4 (2 pages)

5.2. Chargé de cours

6. Constitution des groupes ou regroupement Repris en annexe n° 5 (1 page)

7. Chargé(s) de cours: Repris en annexe n° 6 (1 page)

8. Horaire minimum de l'unité d'enseignement :

8.1. Etudiant :

Nombre de périodes : (1)	Code « U » :	Code fonction : (1)
40	Z	

Le nombre de périodes suivies par l'étudiant est mentionné sur le titre délivré.

8.2. Encadrement :

<u>Dénomination du cours</u> (1)	<u>Classement</u> (1) (5)	<u>Code U</u> (1) (5)	<u>Nombre de périodes</u> (1) - par étudiant (4) - par groupe d'étudiants (4)	<u>Code fonction</u> (1)
Préparation collective de l'épreuve intégrée de la section : ouvrier d'entretien du bâtiment	PP	I	4 périodes	
Epreuve intégrée de la section : ouvrier d'entretien du bâtiment	PP	O	16 périodes	

Le nombre de périodes confiées au chargé de cours est prélevé de la dotation de périodes **MAIS** n'est pas mentionné sur le titre délivré.

9. Tableau de concordance (à approuver par le Conseil général)

Repris en annexe n° 7 (...page(s) (1)

---

**10. Réservé au Service de l'inspection de l'enseignement de promotion sociale:**

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] (1):

b) Avis de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

**ACCORD PROVISOIRE (4) - PAS D'ACCORD (4)**

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 11 juillet 2017.....Signature :

**Instructions**

(1) A compléter

(2) Réservé à l'administration

(3) Il s'agit du code du domaine de formation au sens de l'A.G.C.F. du 8 septembre 1997 déterminant les domaines de formation dans l'enseignement de promotion sociale : ce code est proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(4) Biffer la mention inutile ou cocher la mention utile

(5) Voir annexe 27 - tableau des codes « U »

## **EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION : OUVRIER D'ENTRETIEN DU BATIMENT**

### **1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT**

#### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16/04/91 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation a pour but de :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des milieux socio-économiques et culturels.

#### **1.2. Finalités particulières**

A travers une épreuve, le futur ouvrier d'entretien du bâtiment démontrera sa capacité à mobiliser des comportements professionnels dans les domaines des unités déterminantes de la section « ouvrier d'entretien du bâtiment ».

**EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION :  
OUVRIER D'ENTRETIEN DU BATIMENT**

**2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

Sans objet.

**EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION :  
OUVRIER D'ENTRETIEN DU BATIMENT**

**4. ACQUIS D'APPRENTISSAGE**

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :**

*En disposant du matériel nécessaire (poste de travail adapté...) ;  
dans le respect des normes de sécurité, d'hygiène et d'environnement ;  
en utilisant le vocabulaire de la profession et en développant des compétences de communication ,*

- de décoder un schéma simple ou un relevé effectué sur site ;
- de choisir les outils adaptés ;
- d'assurer la maintenance usuelle des outils utilisés ;
- d'organiser les différentes étapes d'intervention avec méthode ;
- d'organiser et ranger son poste de travail;
- de rendre compte de son intervention par écrit ou par oral.

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivant :**

- la précision et la clarté dans l'expression orale et écrite,
- le niveau de réflexion technique,
- le niveau de pertinence des propositions.

**EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION :  
OUVRIER D'ENTRETIEN DU BATIMENT**

**5. PROGRAMME DES COURS**

**5.1. Programme pour les étudiants :**

**5.1.1 Pour la préparation de l'épreuve intégrée,**  
l'étudiant est tenu :

- de participer aux séances collectives organisées ;
- de s'informer sur les modes d'organisation de l'épreuve ;
- de rechercher et d'exploiter les informations nécessaires à la réalisation d'un travail personnalisé en rapport direct avec le métier d'ouvrier d'entretien du bâtiment ;
- de décoder et de respecter les informations techniques figurant sur les emballages ;
- de respecter le cahier des charges proposé par le conseil des études.

**5.1.2. Pour l'épreuve intégrée proprement dite,**  
l'étudiant sera capable :

- de présenter et de défendre oralement son travail ;

## **5.2. Programme pour le personnel chargé de l'encadrement**

### **5.2.1. Pour la préparation l'épreuve intégrée,**

Le chargé de cours veillera à communiquer, d'une manière explicite aux étudiants, les exigences qualitatives de l'épreuve intégrée et les critères d'évaluation.

Il organisera des séances de préparation à l'épreuve intégrée afin de donner à chacun les meilleures chances de réussite.

Il conseillera et guidera l'étudiant dans l'élaboration de son projet et encouragera la réflexion critique.

### **5.2.2. Pour l'épreuve intégrée proprement dite,**

Le chargé de cours :

- participera à l'organisation de l'épreuve ;
- favorisera la collaboration entre les membres du Conseil des études élargi pour évaluer objectivement les étudiants.

**EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION :  
OUVRIER D'ENTRETIEN DU BATIMENT**

**6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Néant.

**EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION :  
OUVRIER D'ENTRETIEN DU BATIMENT**

**7. CHARGE DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.